



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/40/1127

S/18140

9 juin 1986

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarantième session
Point 44 de l'ordre du jour
QUESTION DE CHYPRE

CONSEIL DE SECURITE
Quarante et unième année

Lettre datée du 9 juin 1986, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de Chypre auprès de
l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur d'appeler d'urgence votre attention sur certains faits nouveaux très préoccupants concernant la question de Chypre. Les provocations turques, sous la forme de déclarations menaçantes ou de nouvelles mesures illégales, atteignent leur paroxysme à un moment où votre initiative traverse une phase cruciale et délicate.

A l'occasion d'une interview qu'il a récemment accordée au quotidien américain International Herald Tribune, le premier ministre turc, M. Ozal, dans une vaine tentative de déformer et de dénaturer l'histoire, conformément aux intentions malveillantes de l'agresseur, a prétendu que les Chypriotes grecs avaient immigré à Chypre pendant la période ottomane et plus tard sous l'administration britannique! Le Premier Ministre turc a tenu ces propos extravagants pour arriver à la conclusion que Chypre était plus turque que grecque!

Il n'est pas dans mes intentions de faire des commentaires sur cette déclaration absurde et totalement fautive du Premier Ministre; il suffira pour s'en convaincre de feuilleter n'importe quel manuel d'histoire indépendant. Mais je tiens à appeler une fois de plus l'attention sur les sinistres desseins du régime d'Ankara à l'égard de Chypre. Il est maintenant clairement prouvé que l'objectif ultime de la Turquie est la totale "turquification" de l'île. La destruction systématique du caractère culturel de la partie occupée de la République de Chypre et les tentatives de modifier la structure démographique de Chypre, établie au cours des siècles, sont des faits incontestables et constituent de la part de l'agresseur des manoeuvres odieuses visant à effacer des zones occupées toute trace de la présence chypriote grecque dans les zones occupées. Les nombreux crimes qu'elle a commis contre le peuple de Chypre étant jusqu'à présent demeurés impunis, la Turquie va maintenant jusqu'à tenter de déformer les faits historiques afin de promouvoir ses intérêts expansionnistes contre l'île. Le même Premier Ministre turc

a révélé très clairement cette position de son pays lorsqu'il a déclaré, le 3 décembre 1983, que Chypre était une île qui transperçait le flanc de la Turquie comme une épée et qu'elle jouait un rôle crucial du point de vue de sa sécurité, ajoutant qu'elle ne devait pas tomber dans des mains ennemies et que la présence des Turcs dans Chypre-Nord était une garantie dans cette direction.

En même temps, dans la partie de Chypre qui se trouve sous occupation militaire turque et est l'objet d'actes d'agression continus de la part de la Turquie, le commandant des forces d'occupation turques, M. Sabahattin Acinci, parlant à une cérémonie de remise de médailles, aurait déclaré, d'après le quotidien chypriote turc Halkin Sesi du 31 mai 1986, que si une attaque était lancée contre le commandement des forces de paix chypriotes turques, l'agresseur devrait le payer très cher, être exterminé et dépossédé de toutes ses possibilités et ses terres. Le commandant turc, après avoir redonné courage à ceux qui écoutaient ce langage barbare, a poursuivi son discours en faisant l'apologie de la paix et en affirmant que la présence des forces turques à Chypre avait pour but de protéger la paix et la liberté!

Nous n'avons jamais sous-estimé la capacité de la Turquie d'usurper des terres. L'histoire regorge d'exemples de ce genre. Toutefois, ce qui nous remplit d'effroi c'est le fait qu'un agresseur et occupant, termes définis par de nombreuses résolutions de l'Organisation des Nations Unies, puisse parler avec une telle audace d'"agression" contre les forces d'occupation turques. Le général belliqueux semble tout ignorer des mesures que peut prendre le Conseil de sécurité des Nations Unies en vertu du Chapitre VII de la Charte.

Les menaces susmentionnées, proférées par l'agresseur, qui se trouve illégalement sur notre sol depuis maintenant près de 12 ans, en violation de tous les principes et normes du droit international et de nombreuses résolutions de l'Organisation des Nations Unies, confirment à nouveau l'attitude provocatrice de la Turquie et les derniers desseins que ce pays nourrit contre Chypre. Il est tout à fait possible que la Turquie prépare la voie pour mettre ultérieurement ses menaces à exécution, en invoquant comme prétexte quelque incident qu'elle aura elle-même causé.

Alors que les Turcs proféraient ces nouvelles menaces et se livrent à ces nouvelles provocations, l'entité fantôme a organisé le 1er juin 1986 dans les zones occupées de la République de Chypre des "élections municipales" fondées sur la "constitution" illégale, conformément à une "loi électorale" également illégale. Les élections étaient en outre ouvertes au "Parti de la Renaissance" (Yeni Dogus Partisi), créé par les colons turcs établis à Chypre et dirigé par un officier à la retraite de l'armée turque, M. Aytac Besesler. Un candidat de ce parti a été "élu" "maire" de Rizokarpaso, commune de la République de Chypre où les quelques Chypriotes grecs restants vivent dans des conditions inhumaines de privation, d'oppression et de violation perpétuelle de leurs droits les plus fondamentaux.

Il est clair que l'invasion turque, le maintien de l'importante présence militaire de la Turquie, l'expulsion illégale de la majorité des habitants autochtones des zones occupées et l'installation dans ces régions de nombreux colons

venant d'Anatolie empêchent toute expression légale ou véritable de volonté politique dans ces régions. En outre ces mesures, qui sont destinées à renforcer encore le soi-disant Etat indépendant et la partition de Chypre, sont contraires à de nombreuses résolutions de l'Organisation des Nations Unies et, plus précisément, aux résolutions 541 (1983) et 550 (1984) du Conseil de sécurité qui ont force obligatoire.

Au nom de mon gouvernement, je proteste énergiquement contre les déclarations provocatrices et menaçantes mentionnées ci-dessus, ainsi que contre les nouvelles mesures illégales prises dans les zones occupées et qui, je tiens à le souligner, interviennent alors que certains milieux s'efforcent de faire pression sur les Chypriotes grecs afin de les persuader d'abandonner leurs positions de principe, fondées sur la Charte et sur les résolutions de l'ONU, concernant la question du retrait des troupes d'occupation turques, les colons turcs et les garanties internationales.

Ces nouvelles provocations turques montrent clairement quelles sont les intentions véritables de l'agresseur. Elles soulignent en outre plus que jamais qu'il est urgent d'examiner, à titre prioritaire, la question du retrait des troupes d'occupation turques. Elles révèlent également sans la moindre ambiguïté les réels dangers créés par le maintien de la présence des forces d'occupation turques sur le territoire chypriote et l'impérieuse nécessité de leur retrait total avant la mise en place d'un gouvernement de transition.

La Turquie poursuit avec la même énergie ses visées expansionnistes en violation flagrante de la Charte des Nations Unies et des nombreuses résolutions adoptées par l'Organisation sur la question de Chypre. C'est pourquoi le Gouvernement chypriote juge nécessaire d'appeler votre attention, ainsi que celle des membres de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, sur ces nouvelles provocations turques qui, intervenant à un moment où le problème chypriote entre dans une phase extrêmement délicate, révèlent une nouvelle fois les méthodes et les tactiques d'un pays qui n'a jamais respecté les normes et principes internationaux et a toujours fondé sa politique sur la violence et le génocide.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la quarantième session de l'Assemblée générale, au titre du point 44 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'ambassadeur,

Représentant permanent de Chypre
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) Constantine MOUSHOUTAS